



*Le programme de Surveillance des Oiseaux Communs en Wallonie*

*SOCWAL*

*Notice à l'intention des collaborateurs – saison 2014*



Avec le soutien de la Wallonie, DEMNA



Suivi de l'avifaune et surveillance de la biodiversité.....	3
SOCWAL en détail.....	4
Le suivi par point d'écoute en pratique.....	6
Qu'est-ce qu'un "point d'écoute", qu'est-ce qu'une "chaîne" ? .....	6
Quand faire les points d'écoute ? .....	6
Pourquoi respecter strictement la période de 5 minutes d'observation sur un point ?	7
Quand et comment répéter les points ? .....	7
Trop d'oiseaux en même temps ? Un bon truc pour mieux noter les oiseaux: le "croisillon" ... ..	8
La fiche de terrain en détail .....	9
Je n'ai pas pu réaliser tous mes relevés ... que faire ? .....	10
Je souhaite commencer des points d'écoute... Comment faire ? .....	10
Comment créer une nouvelle chaîne ? .....	11
Faut-il être un expert en identification pour faire des points d'écoute ? .....	12
Contact et renvoi des données.....	13
Pour tout renseignement.....	14

*Comment évoluent les populations d'oiseaux qui nichent dans notre région ? Quelles espèces se portent bien, quelles sont celles qui se portent plutôt mal ? Voilà des questions que se posent souvent les ornithologues !*

*Pour certaines espèces rares ou coloniales, la réponse est souvent relativement "facile" à obtenir, en comptant ou en estimant à intervalle régulier le nombre total de couples nicheurs. Pour les espèces communes, la réponse est généralement beaucoup plus complexe. Impossible en effet d'estimer une population de Merle noir chaque année, à l'échelle de toute une région ! Pour estimer les tendances de ce genre d'espèces, qui représentent la grande majorité des oiseaux présents autour de nous, il faut procéder par échantillonnage : en clair, sonder certains sites représentatifs, y compter les oiseaux présents. La répétition de ces échantillonnages d'année en année permet de calculer les tendances relatives des populations. Un ensemble de techniques existe pour mettre en pratique ces échantillonnages : en Wallonie, depuis 1990, nous poursuivons un programme de **"Surveillance des oiseaux communs (SOCWAL) par la technique des points d'écoute"**.*

### ***Suivi de l'avifaune et surveillance de la biodiversité***

Ce suivi de l'avifaune commune s'intègre dans un programme à long terme de surveillance continue de l'environnement wallon, c'est-à-dire un système de suivi annuel de plusieurs groupes de faune et de flore considérés comme de bons bioindicateurs. Ce vaste projet se place dans le cadre de l'établissement de l'Etat de l'Environnement wallon. Le suivi de l'avifaune et de l'herpétofaune sont, depuis 1996, directement confiés à Aves (précédemment ils l'étaient à une structure coordinatrice chapeauté par l'Institut des Sciences naturelles de Belgique).

Pour en savoir plus sur la surveillance:

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/tout-sur-les-especes.html?IDC=149>

De manière générale, l'évolution de l'ensemble de l'avifaune nicheuse est suivie par 3 approches complémentaires.

1. Les espèces répandues et assez nombreuses sont suivies par une méthode d'échantillonnage qui permet, à terme, de mettre en évidence les tendances au niveau des populations de ces espèces. Pour ce faire, la méthode choisie en Wallonie et à

Bruxelles est celle des points d'observation, encore appelés familièrement "points d'écoute" (car la plupart des contacts se font à l'oreille, du moins dans les milieux boisés). C'est l'objet de la présente notice.

2. Les espèces plus rares ou celles qui ne sont pas bien détectées par cette méthode, comme les oiseaux coloniaux, font l'objet d'inventaires particuliers, plus ou moins périodiques : colonies de Grands Cormorans, de Hérons cendrés, d'Hirondelles de rivage et de fenêtre, Sizerin flammé, etc.

3. Périodiquement, il est nécessaire de compléter ces suivis par un point général sur la situation de notre avifaune. La distribution et les effectifs de toutes les espèces sont alors déterminés dans le cadre d'un atlas des oiseaux nicheurs.

### ***SOCWAL en détail***

Le suivi des oiseaux nicheurs par points d'observation a démarré au printemps 1990. Il consiste en "points d'écoute" de cinq minutes à répéter d'année en année dans des conditions semblables de date, heure et météo. La méthode adoptée est d'application facile ; elle concilie un apport informel assez élevé avec une observation méthodique.

En Wallonie, le système s'organise selon des "chaînes" de 15 points de 5 minutes répartis le long d'un parcours. La distance minimale entre les points, de manière à éviter des doubles comptages est de 250 m au moins en forêt et de 400 m en zone ouverte. A chacun des points, l'observateur dénombre tous les individus de chaque espèce vus et/ou entendus et note les informations récoltées dans son carnet. Le système est basé sur la détection de manifestations territoriales et sur des espèces aisément visibles. Il s'adresse donc surtout aux espèces largement répandues et à population assez importante : passereaux, coucou, colombidés, pics, etc. (78 espèces au dernier bilan). Dans cette optique, le système couvre au mieux des habitats de grande extension, comme les forêts, les fagnes et les campagnes. Inversement, des espèces rares et localisées, des espèces coloniales, celles dont le mode de reproduction et le comportement les rendent peu sensibles à ce type d'approche demanderont donc toujours des recherches particulières selon d'autres techniques, comme nous l'avons indiqué plus haut.

Ce mode d'échantillonnage ne permet pas de recenser en 5 minutes toutes les espèces présentes en un point. Il convient donc, pour arriver à des résultats statistiquement

significatifs, d'assurer une couverture suffisante, c'est-à-dire d'obtenir un nombre de points assez élevé, le mieux répartis possible en Wallonie en fonction des différentes régions géographiques et des grands types d'habitats. Quelque deux mille relevés de 5 minutes sont donc effectués chaque année. Ils se répartissent sur toute la saison de reproduction, de manière à contacter les différentes espèces au meilleur moment.

Le programme de suivi est un programme qui s'étale sur le long terme. Des tendances réelles ne peuvent en effet être dégagées qu'après une période suffisamment longue, atteignant au minimum une dizaine d'années. Des périodes plus courtes ne permettent pas de se dégager de fluctuations temporaires, consécutives par exemple à un hiver rigoureux. Une collaboration prolongée est donc indispensable. Elle est possible si un grand nombre d'observateurs contribue au programme par un effort modeste (en moyenne une trentaine de points de 5 minutes/an) qui n'handicape pas d'autres activités ornithologiques.

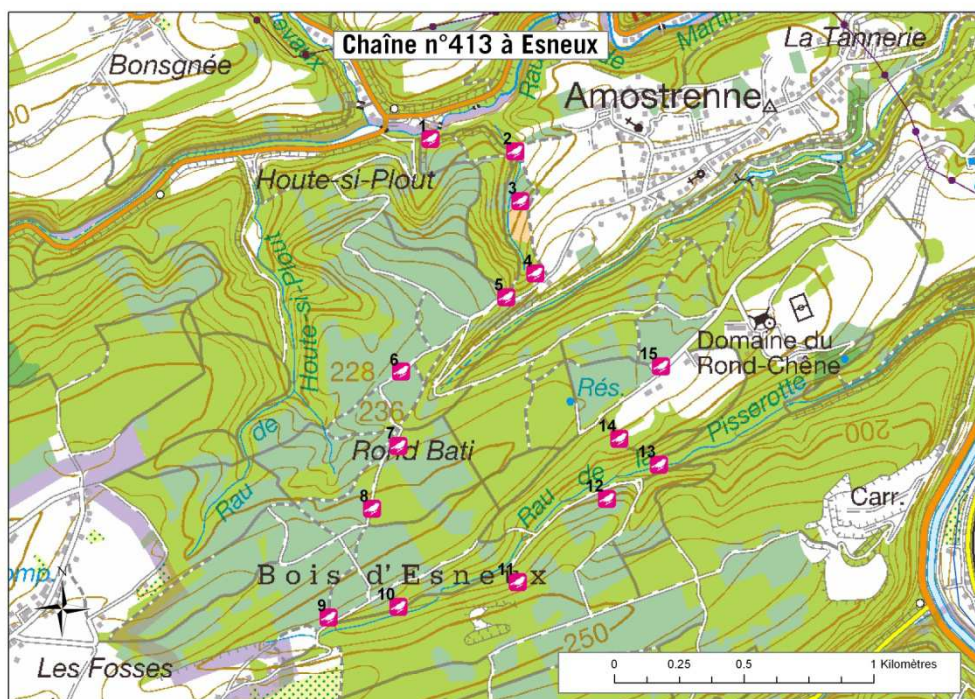
La dernière analyse des tendances a été réalisée pour la période 1990-2009 et a été publiée dans le Bulletin Aves. Elle est aussi disponible sur [www.aves.be/coa/socwal..](http://www.aves.be/coa/socwal..)

De nombreux pays d'Europe disposent maintenant d'un système similaire. Les tendances observées dans chaque pays sont intégrées au niveau européen dans le cadre du "Pan-European Common Bird Monitoring", mis en œuvre par l'EBCC, l'European Bird Census Council. Les résultats, régulièrement mis à jour, sont consultables à l'adresse <http://www.ebcc.info/>.

## ***Le suivi par point d'écoute en pratique***

*Qu'est-ce qu'un "point d'écoute", qu'est-ce qu'une "chaîne" ?*

En Wallonie, les points d'observation fixes de 5 minutes (généralement appelés « **points d'écoute** » car les oiseaux sont surtout identifiés à l'oreille, particulièrement en forêt) sont organisés en « **chaînes** » de 10 à 15 points parcourus en une matinée. C'est cependant le "point" qui constitue l'unité d'échantillonnage utilisée dans l'analyse.



Un exemple de chaîne de 15 points, principalement forestière.

*Quand faire les points d'écoute ?*

Idéalement, et surtout pour les chaînes traversant des habitats variés, les chaînes sont parcourues à deux reprises, avec un premier passage entre le 20 mars et le 30 avril et un second entre le 1er mai et le 20 juin. Les chaînes qui ne font l'objet que d'un unique passage (hâtif ou tardif) sont cependant également prises en compte dans l'analyse.

En terme **d'heures**, les relevés doivent être réalisés pendant la matinée. Il est donc souhaitable d'entamer une chaîne peu après le lever du soleil. Un début plus hâtif risque de confronter l'observateur à une saturation sonore par le chœur matinal de certaines espèces, merles et grives entre autres. Un démarrage plus tardif sera confronté à la chute de l'activité vocale de nombreuses espèces après quelques heures sur les derniers points. La réalisation d'une chaîne de 15 points prend habituellement 3-4 heures. Il est

toutefois évident qu'un peu plus de temps sera pris lors du premier parcours, faute d'être déjà familier des lieux de relevés et de la méthode de surveillance. Si vous n'avez l'occasion, il est vivement conseillé de parcourir une fois le parcours avant de commencer les relevés pour savoir si les points sont bien choisis et connaître le temps de parcours entre les points. Vous identifierez aussi les difficultés et les bons coins qui pourraient vous faire changer l'emplacement d'un point ou de l'autre.

En terme de **météo**, il faut évidemment éviter les jours de grands vents et/ou de pluie.

*Pourquoi respecter strictement la période de 5 minutes d'observation sur un point ?*

Ce type de programme d'échantillonnage est basé sur le principe de répéter à l'identique, année après année, un même échantillonnage. Raccourcir la durée d'un point ou l'allonger, par exemple pour inclure un oiseau « intéressant » dans le comptage risque d'amener un biais lors de l'analyse et d'influencer les indices produits.

Lorsqu'on arrive sur un point, il est fréquent de faire partir quelques individus qu'on n'a peu de chance de recontacter pendant les 5 minutes (Epervier, par exemple). Dans ce cas, il est toujours possible de l'ajouter sur sa fiche **en précisant bien** que la donnée a été récoltée en dehors des 5 minutes.

*Quand et comment répéter les points ?*

La même chaîne est répétée idéalement chaque année aux mêmes dates (plus ou moins 8 jours autour de la **date de référence** = généralement la date de la première réalisation de la chaîne) et aux mêmes heures (avec une fourchette de 30 minutes). Il est particulièrement important de **respecter l'heure de début du premier point** (toutes les espèces ne commencent pas à chanter à la même heure) ainsi que l'ordre chronologique dans lequel les points sont échantillonnés.

*Que noter pendant le point ?*

Uniquement donc les oiseaux contactés pendant les 5 minutes (voir plus haut)!

**Il n'y a pas de limite de détection : tous les oiseaux identifiés, même lointains, sont à prendre en compte... Cependant, si vous êtes certain que vous contactez le même oiseau lors de deux points proches, il ne faut pas le noter (pic noir, coucou gris...) deux fois.**

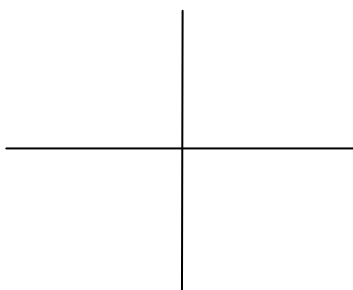
Il y a trois catégories de "contacts" à quantifier:

- 1) le nombre d'oiseaux territoriaux (le plus souvent des chanteurs, ou des pics qui tambourinent, un mâle qui parade) contactés. Il est important, mais parfois difficile, de s'assurer que l'on ne compte pas plusieurs fois le même oiseau en cours de point. De même, dans des milieux riches, il y a une certaine difficulté à être également attentif à la détection de nouvelles espèces et de nouveaux chanteurs d'espèces déjà contactées.
- 2) Le nombre de simples contacts, vus ou entendus. Les **oiseaux visiblement en migration (par exemple volée de 200 Litornes) ne sont pas repris**; par contre, des déplacements d'oiseaux locaux sont enregistrés (Ramier ou Epervier en vol par exemple); dans le doute, ne pas s'abstenir. A défaut de chiffres précis, efforcez-vous néanmoins de donner une estimation chiffrée ou un ordre de grandeur chiffré (1-5, 50-100, environ 15,...). Un nombre est incontournable pour l'encodage !
- 3) Le nombre de famille ou de nidification avérée (nid, loge de pic occupée). Il s'agit donc bien d'indiquer 1 pour une famille et pas le nombre d'oiseaux la composant, ainsi que 1 pour nid occupé par un couple ou pour une femelle qui nourrit ses 5 jeunes !

Les nombres observés dans ces trois catégories sont à indiquer dans les trois colonnes prévues à cet effet dans le formulaire d'encodage.

*Trop d'oiseaux en même temps ? Un bon truc pour mieux noter les oiseaux: le "croisillon"...*

On trace 2 lignes perpendiculaires sur son carnet de terrain comme ceci :



L'observateur se positionne fictivement au centre de la croix et s'oriente en plaçant les deux axes suivant des repères sur le terrain (un arbre, un chemin, etc.). Il note, pendant



les 5 minutes du point, en abrégé (ex.: PV = pouillot véloce, etc.) toutes les observations en les situant par rapport aux 4 quadrants fictifs ainsi créés (devant à droite, derrière à gauche, etc.). La distance par rapport à l'observateur peut aussi être indiquée, en adaptant la distance de l'annotation par rapport au centre de la croix. On utilise habituellement une \* pour désigner les preuves de nidification et on entoure d'un cercle les chanteurs.

Cette technique de notation permet souvent d'éviter les doubles comptages et de rendre la prise de note plus rapide. Il est important que l'observateur encode lui-même ses données (partie "trois colonnes"), après la sortie de terrain, à partir de son croisillon (difficulté d'interpréter des notes de terrain par quelqu'un d'autre que l'observateur, notamment point de vue des abréviations de noms d'espèces).

### *La fiche de terrain en détail*

Ci-dessous figure un exemple fictif de fiche: remarquons que pour simplifier l'exposé, le nombre d'oiseaux détectés ici est plus bas qu'il ne l'aurait probablement été en réalité, dans un milieu forestier début avril. Voici quelques commentaires sur la fiche complétée (voir numéro sur la fiche):

- 1) La localité à mentionner est celle qui est la plus proche du point n° 1 ; elle vaut pour l'ensemble de la chaîne.
- 2) Le numéro de la chaîne est fixé par la coordination. Le numéro du point doit être clairement indiqué et correspond à celui donné par la coordination, sauf pour les nouvelles chaînes.
- 3) La partie "Environnement du Point" ne doit être remplie que lors de la première réalisation du point, sauf cas de modification majeure d'une année à l'autre (voir plus bas).

Les fiches ne sont envoyées que pour le premier passage afin de récolter l'information concernant l'environnement du point. Pour les encodages des oiseaux contactés, il est conseillé d'utiliser notre portail d'encodage en ligne (voir ci-dessous). Les fiches peuvent cependant encore être envoyées sur demande pour les personnes n'ayant pas accès à l'Internet. Comment et pourquoi remplir la partie "Environnement du Point" de la fiche ?

Lors de la création d'une nouvelle chaîne, **la proportion de chaque habitat** présent dans un rayon de 100 m de chaque point est notée selon 4 classes de "recouvrement" (de 0-25 % de l'environnement du point, 25-50 %, 50-75 %, > 75 %), de même que la longueur

estimée des haies et rangées d'arbres, toujours dans ce rayon de 100 m autour du point (alors que les observations d'oiseaux ne sont pas limitées à ce rayon).

Lors des visites ultérieures, **seules les modifications éventuelles** (coupe d'arbres, nouvelle construction, pâture labourée...) sont renseignées. Dans le cas de reprise d'une chaîne ancienne abandonnée pendant plusieurs années, une nouvelle description de chaque point devra être établie.

Les modifications de l'environnement d'un point expliquent souvent les changements de l'avifaune présente : par exemple, lorsqu'une plantation d'épicéas est mise à blanc, les mésanges noires, roitelets et becs-croisés sont remplacés par des oiseaux des lisières et des milieux ouverts. Lors de l'analyse, il est important de pouvoir différencier ces points, afin d'identifier les tendances en fonction des habitats de nidification. Soyez précis dans vos explications, mais restez concis car ces informations sont enregistrées dans le fichier de données

*Je n'ai pas pu réaliser tous mes relevés ... que faire ?*

Si, pour une raison quelconque (orage, problème technique...), il n'est pas possible à l'observateur de terminer ses 15 relevés, il est quand même nécessaire de renvoyer au moins les résultats des relevés effectués. Comme l'analyse se fait au niveau du point, et non de la chaîne, tout relevé de 5 minutes est valorisable !

Si, pour n'importe quelle raison, une année, une chaîne n'a pas pu être parcourue dans les temps (problème d'agenda, jambe dans le plâtre, voyage lointain...), il est de toute façon souhaitable de reprendre la même chaîne normalement, l'année suivante, car l'analyse autorise les "années blanches" pour les points.

*Je souhaite commencer des points d'écoute... Comment faire ?*

Avant de se lancer, il faut se concerter avec le coordinateur : Antoine Derouaux ([antoine.derouaux@aves.be](mailto:antoine.derouaux@aves.be), 04/250.95.99 ).

Il existe deux possibilités:

1. la reprise d'une chaîne qui a déjà été "active" dans le passé, mais qui a été ensuite abandonnée. L'intérêt de reprendre une chaîne déjà active par le passé est que l'analyse des tendances peut prendre en compte les données sur toute la période, depuis le début de cette chaîne. Dans ce cas, il faut scrupuleusement se replacer pour chaque point là où

ils étaient placés lors des passages antérieurs, et réaliser la chaîne dans le même ordre et en débutant à la même heure. Le coordinateur transmet une carte avec la localisation des points, ainsi que l'heure de début du premier point de la chaîne, leur numéro indiquant l'ordre chronologique à respecter (de 1 à 15). Ceux qui disposeraient d'un GPS de randonnée peuvent contacter le coordinateur pour qu'il leur fasse parvenir les coordonnées des points pour les charger.

2. La création d'une nouvelle chaîne. Il se peut qu'il n'y ait pas d'ancienne chaîne disponible dans la région de l'observateur ou que celui-ci souhaite créer une nouvelle série de points, bien situés par rapport à son domicile par exemple. Dans ce cas, l'observateur créera lui-même sa chaîne, en fonction d'indications fournies par le coordinateur et en se conformant au paragraphe ci-dessous.

#### *Comment créer une nouvelle chaîne ?*

Quelques points à prendre en compte :

- En fonction de la discussion avec le coordinateur, l'observateur définit lui-même le parcours, la localisation et l'ordre dans lequel il fera les différents points.
- Afin d'éviter les doubles comptages, une distance minimale de 250 m en forêt et de 400 m en milieu ouvert doit être respectée entre chaque point.
- La manière dont l'observateur passe d'un point à l'autre n'a aucune importance (voiture, vélo, cheval, à pied ...). L'idée est de parcourir une chaîne de 15 points en une matinée.
- Comme c'est le point et non la chaîne qui est l'unité analysable, il est possible de créer des chaînes comptant moins de 15 points (p.ex. 10 points). Néanmoins, la chaîne de 15 points constitue sans doute le meilleur rapport entre la quantité de données obtenues et l'effort de sortir une matinée sur le terrain.
- Comme ces stations ponctuelles doivent être idéalement effectués chaque année, et par soucis d'économie de déplacement, il est utile que la chaîne se situe près du domicile de l'observateur. Une balade régulière peut être utilement transformée en chaîne de points d'écoute.
- Les relevés doivent pouvoir être répétés au même endroit chaque année : choisir de préférence un repère (poteau, carrefour, lisière...) ou pointer le point sur un GPS. Les sites doivent être idéalement accessibles à tout un chacun (pas de propriété privée).

- L'emplacement des points doit être transmis à la coordination en même temps que les fiches de résultats (soit coordonnées GPS, soit copie de carte avec le pointage).

*Faut-il être un expert en identification pour faire des points d'écoute ?*

Une connaissance minimale des chants de nos espèces les plus courantes est bien entendu nécessaire, car, durant les 5 minutes que durent le relevé, il n'est pas possible de chercher à identifier à la vue tout oiseau qu'on a entendu chanter. Cependant, ce programme vise avant tout à suivre les espèces les plus répandues, donc, il n'est pas nécessaire de pouvoir reconnaître à l'ouïe toutes les espèces européennes de Gobe-mouches pour participer, ni toutes les variantes des cris de nos mésanges ! Pour se faire une idée des espèces qu'on devrait pouvoir identifier facilement, il peut être utile de parcourir l'article de résultat (téléchargeable sur [www.aves.be/coa/socwal](http://www.aves.be/coa/socwal)) et de voir quelles sont les espèces pour lequel le suivi a un sens (78 espèces à la dernière analyse). De toute façon, il est toujours utile de se remettre les chants dans l'oreille en début de saison, avant de commencer ses relevés (voir notamment [www.xeno-canto.org](http://www.xeno-canto.org)) !

## Contact et renvoi des données

Deux possibilités sont offertes aux participants :

- L'encodage en ligne via [www.coa-aves.be](http://www.coa-aves.be)

**Site d'encodage de la Centrale Ornithologique Aves (COA).**

Ce module permet d'encoder vos observations ornithologiques récoltées dans le cadre des programmes d'inventaire et de surveillance de la COA. Vous pouvez également y visualiser de manière interactive les résultats encodés de ces enquêtes...

Actuellement, ce module permet d'encoder les programmes de suivi de l'avifaune commune à Bruxelles (SOCBRU) et en Wallonie (SOCWAL), ainsi que les données reprises sur les fiches espèces de la COA.

Pour avoir accès à l'encodage des points d'écoute en Wallonie, vous pouvez suivre l'onglet [Points d'Écoute > Wallonie](#). Même chose pour [Bruxelles](#). Cliquez sur le bouton et le système préviendra alors les gestionnaires de ces programmes de votre envie de participer / encoder vos points d'écoute.

Attention : Vous avez réalisé des observations qui ne rentrent pas dans le programme (derniers hivernants, migrateurs, autres espèces que les oiseaux...) ? Rendez-vous sur [www.observations.be](http://www.observations.be) pour les encoder.

Merçi de votre collaboration et bonnes observations !

L'équipe de la COA

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur le site [www.coa-aves.be](http://www.coa-aves.be), inscrivez-vous via le menu « inscription »

**Inscription au module d'encodage de la Centrale Ornithologique Aves (COA).**

Civilité: Sélectionnez une civilité ▼

Prénom: \*

Nom: \*

Nom d'utilisateur: \*

Mot de passe: \*

Rue:

Code postal:

Ville:

Pays: Belgique ▼

Email: \*

Tél.:

Fax:

GSM:

Inscription

Les champs obligatoires sont identifiés par un \*

Après avoir rempli le formulaire, vous recevrez par e-mail votre confirmation d'inscription. Cela peut prendre quelques jours.

Si vous êtes déjà inscrits, vous pouvez visionner directement votre chaîne de points d'écoute sur le site. Il est possible de la visualiser dans Google Maps et aussi de visualiser les graphes par espèce pour le parcours ou par points.

- Les formulaires "papiers" doivent être demandés à la coordination et peuvent être renvoyés au plus tard pour le 30 septembre de l'année en cours à :

Centrale Ornithologique Aves

C/o Maison liégeoise de l'Environnement

3 rue Fusch

4000 Liège

Il est conseillé de garder une copie des fiches ou des données avant tout envoi postal. Attention, ne pas envoyer vos données sous forme de recommandé.

*Pour tout renseignement*

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la coordination !

Antoine Derouaux ([antoine.derouaux@aves.be](mailto:antoine.derouaux@aves.be), 04/250.95.99).